

en 1562, des mains des protestants qui saccagèrent alors les églises de Lyon, car on lit dans les registres capitulaires, sous la date du 11 juillet 1572 : « La veuve de Jean Croppet rend au Chapitre un *doigt de saint Etienne* et un os du bras de saint Vincent, retirés par ledit sieur Croppet, en 1562, temps des premiers troubles, lorsque ceux de la nouvelle religion lui faisaient faire inventaire, comme greffier de la sénéchaussée, des argenteries, reliquaires et ornements de l'église, lesquels doigt et os ont été mis dans le Trésor (Reg. cap., liv. 57, f. 293).

— *Quodam jocale preciosum in quo est maxilla Beati Johannis Baptiste datum per Dominum Bituricensis quondam, quodam jocale est de argento et repositorium in quo infra est maxilla est de auro una cum grossis perliis.* »

En outre, la cathédrale possédait une image de saint Jean, ainsi désignée dans l'inventaire de 1448 :

— *Quedam crux argenti deaurata cum suo crucifixe et cum ymaginibus B. Marie Virginis et Beati Johannis evangeliste cum suo pede in quo pede sunt tres medie ymagine emailate stiltz sanctorum Johannis Baptiste, Petri atque Pauli.*

Cette relique fut donnée à l'Eglise de Lyon, en 1392, par le duc de Berry, Jean de France, troisième fils de Jean le Bon, né en 1340, mort en 1416. Ce don est ainsi rapporté dans les Registres capitulaires (liv. 5, f° 37) : « Le 21 juillet 1392, le Chapitre, sur ce que Monseig. l'évêque de Chalon devoit lui apporter les reliques de la *mâchoire de saint Jean-Baptiste* qui lui était envoyée par Mgr le duc de Berry, ordonna que lesdites reliques de la mâchoire de saint Jean-Baptiste seront exposées à la vénération des fidèles et placées sous le grand autel par ledit S. Evêque de Chalon, — que de là elles seront ensuite portées auprès de l'autel dans lequel on met l'argent de l'indulgence ou pardon de l'Eglise, par Mgr l'archevêque de Lyon qui les donnera à un chanoine ayant la mitre et les habits sacerdotaux, lequel étant assisté de Pierre Chevalier et de Jean Bisieu, régisseurs de l'œuvre, les fera baiser au peuple, après quoi elles seront placées